

Du nouveau pour l'envoi de vos avis d'échéance



Dans une optique de modernisation des services et de réduction de l'impact écologique, vous disposerez désormais gratuitement de vos avis d'échéance **en ligne dans un coffre-fort personnel et sécurisé.**

Comment ?

Si nous disposons de votre adresse mail, **vous recevrez un lien de connexion** sécurisé pour accéder à votre coffre-fort personnel.

Afin de vous familiariser avec ce nouveau dispositif, l'avis d'échéance vous sera transmis, **les 3 premiers mois**, à la fois par courrier et sur votre coffre-fort personnel.

✓ à savoir

Pour les locataires qui ne nous ont pas transmis leur adresse mail et qui souhaitent disposer de leur avis d'échéance en ligne, **merci de nous transmettre votre mail.**

Les locataires qui souhaitent continuer de recevoir leur avis d'échéance en format papier pourront en faire la demande auprès de nos services.

Quand ?

Le déploiement de ce service, à l'ensemble des locataires, sera progressif en fonction du mode de règlement de votre loyer.

Il sera mis en place :

en septembre 2023,
pour les locataires
en prélèvement automatique

en novembre 2023,
pour les locataires
régulant par carte bancaire
& virement

en janvier 2024,
pour les locataires
régulant par Tip ou Chèque

Pour toute question :

 09 88 82 1001

 relationclients@1001vieshabitat.fr

 www.1001vieshabitat.fr

